

Sensibilisation ADR transport routier 1.3

Code Formation F015A



Objectifs de la formation

- Sensibiliser aux exigences réglementaires relatives au transport de matières dangereuses
- Savoir établir et appliquer les dispositions nécessaires pour se conformer aux exigences applicables
- Connaître les missions des différents acteurs (expéditeur, transporteur, destinataire, chargeur, ...)

Profil des participants

- Personnel dont les activités sont liées au transport de marchandises dangereuses (Manutention, transport, expédition, réception, etc.)

Pré-requis

- Aucun

Durée

- Intra : 2 à 4 heures

Stagiaires

- 2 à 10 personnes

Coût

- Intra : demander un devis

Programme de la formation

INTRODUCTION : Principe l'ADR

LES PRINCIPALES OBLIGATIONS EN TMD

LES OBLIGATIONS DE FORMATION 1.3

LES RESPONSABILITES DE L'EXPEDITEUR, TRANSPORTEUR, DESTINATAIRE, CHARGEUR...)

LES EXEMPTIONS DE L'ADR

LE CLASSEMENT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

- Rappel sur les risques liés aux produits et déchets chimiques
- Pictogrammes, Le groupe d'emballage, Le code danger, Le code UN
- Vos produits et déchets concernés par l'ADR

LES PRINCIPALES PRESCRIPTIONS DE L'ADR : ADR « colis », ADR Citerne, ADR vrac

LE PROTOCOLE DE SECURITE EN DETAILS :

- Identification des risques et des moyens de préventions lors de chargement/déchargement de matières dangereuses
- Les exigences réglementaires au niveau du protocole de chargement/ déchargement
- Les pratiques à respecter dans votre entreprise

ADR 2017 : les nouveautés applicables à partir de fin juin 2017

Modalités pédagogiques

- Pédagogie interactive reposant sur l'alternance de présentations, d'exemples concrets de l'entreprise
- Remise du support de formation sous format électronique
- Prise en compte des remarques données par votre Conseiller à la Sécurité ADR

Modalités d'évaluation

- Quizz en fin de la formation

Formalisation à l'issue de la formation

- Attestation de formation

Sensibilisation ADR transport routier 1.3

Code Formation F015A



Dates et lieux

- Dans les locaux de l'entreprise selon vos disponibilités

Profil du formateur

Fabienne Douki, Consultante et formatrice, habilitée IPRP (Intervenante en Prévention des Risques Professionnels) par le DIRECCTE N° 69/2015/363